

RÈGLEMENT CONCOURS DESSIN ENFANTS

DU 3 AU 21 FÉVRIER 2020

THÈME : DESSINE MOI LE BOLIDE ÉCOLO DANS LE CIEL DU FUTUR

Art 1 : Objet du thème du concours

Dans le cadre de Février des Sciences, l'association AJR propose aux enfants intéressés un concours de dessin. Il est ouvert du 3 au 21 février inclus. Ce concours a pour thème « Les moyens de locomotion écolos dans le ciel du futur ».

Art 2 : Participants

Le concours de dessin est catégorisé en deux tranches d'âges. Il est d'une part ouvert aux enfants de 5 à 10 ans (concours 1) et aux adolescents de 11 à 17 ans (concours 2). Le concours est gratuit. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle ou en groupe (scolaire, associatif...). Un seul dessin par enfant ou groupe est autorisé.

Art 3 : Modalité de participation

Chaque dessin devra être un travail original présenté sans signature ou signe distinctif sur un support papier, format A4. Toutes les techniques manuelles seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (donc pas de dessin numérique). Le dessin devra être à plat, sans volume. Le formulaire de participation joint au règlement doit obligatoirement accompagner chaque dessin. S'il n'est pas présent le dessin ne sera pas pris en compte.

Art 4 : Acheminement des dessins

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés, (ou déposés) non pliés, avant le 21 février 2020. le cachet de la poste faisant foi, par courrier à l'adresse suivante Centre Social AJR, 8 rue Pasteur 59159 Noyelles sur Escaut. Aucun accusé de réception ne sera fourni.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1 : 5 à 10 ans

Catégorie 2 : 11 à 17 ans

ADRESSE POUR DÉPOSER TON DESSIN



AJR CENTRE SOCIAL

8, rue Pasteur 59159 Noyelles sur Escaut
T. 03 27 70 18 12 | www.asso-ajr.fr

RÈGLEMENT CONCOURS DESSIN ENFANTS

DU 3 AU 21 FÉVRIER 2020

THÈME : DESSINE MOI LE BOLIDE ÉCOLO DANS LE CIEL DU FUTUR

Art 5 : Droit d'image et droit d'auteur

En signant le bulletin d'inscription, chaque participant autorise l'utilisation de ses dessins, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur des dessins et qu'il autorise l'organisateur à les reproduire et à les utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de l'AJR.

Art 6 : Désignation des gagnants

Tous les dessins seront diffusés et affichés sur la page Facebook de l'AJR : Centre Social Animation Jeunesse Rurale @AJRCentreSocial catégorisés par les tranches d'âges mentionnées ci-dessus.

La désignation des gagnants se fera par système de votes via la fonctionnalité des "Likes" proposée par Facebook. Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu au sein de leur catégorie le plus de likes". Les votes seront ouverts du 24 février au 3 mars 12h.

En cas d'ex-aequo, l'équipe de l'AJR délibérera afin de départager les vainqueurs en leur attribuant une note de 0 à 10 selon les critères suivants :

- pertinence par rapport au thème note de 0 à 5 et qualité artistique note de 0 à 5.

Le jury est indépendant. Aucune réclamation ne sera admise.

Art 7 : Exposition et dotations

Deux prix seront décernés à l'issue du concours de dessin. Un dans chacune des catégories (âges). Si le concours est remporté par un groupe, le lot sera remis à l'ensemble du groupe, pas de lot individuel., cadeau de groupe (pas de baptême de l'air). À l'issue du choix du vote sur Facebook, les dessins primés et éventuellement une sélection des autres envois seront exposés dans les locaux de l'AJR à Noyelles sur Escaut. Les dessins pourront être diffusés sur différents supports notamment le site internet de l'AJR ainsi que sur la page Facebook. Les deux lots seront en lien avec le thème du concours.

Les lots gagnés ne pourront être ni négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Les gagnants autorisent gratuitement l'organisateur à publier sur tout support de communication leurs noms et prénoms.

Art 8 : Remise des dotations

Chacun des gagnants sera individuellement averti. Si la participation au concours a été organisée dans le cadre scolaire ou associatif, l'organisme participant sera également averti. Remise des lots le Mercredi 4 mars lors de la Fête de clôture de Février des Sciences organisée dans nos locaux à Noyelles sur Escaut.

ADRESSE POUR DÉPOSER TON DESSIN



AJR CENTRE SOCIAL

8, rue pasteur 59159 Noyelles sur Escaut
T. 03 27 70 18 12 | www.asso-ajr.fr

RÈGLEMENT CONCOURS DESSIN ENFANTS

DU 3 AU 21 FÉVRIER 2020

THÈME : DESSINE MOI LE BOLIDE ÉCOLO DANS LE CIEL DU FUTUR

Fête de clôture Février des Sciences :

Après-midi festif sur le thème "Les Cieux" - Animations - Expériences scientifiques -
Exposition des photos en apesanteur - Remise des lots du concours photos -
Collation offerte

Art 9 : Non restitution

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Art 10 : Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : le lundi 3 février 2020
- Clôture de la remise des dessins : le 21 février 2020
- Période de votes pour les internautes : du
- Désignation et remise des lots : juin 2016

Art 11 : Acceptation du Règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique ou retiré à la réception de l'AJR sur simple demande.

Art 12 : Responsabilité

L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, il s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais.

Art 13 : Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

Art 14 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

ADRESSE POUR DÉPOSER TON DESSIN



AJR CENTRE SOCIAL

8, rue pasteur 59159 Noyelles sur Escout
T. 03 27 70 18 12 | www.asso-ajr.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE DESSIN DE L'AJR

DU 3 AU 21 FÉVRIER 2020

THÈME : DESSINE MOI LE BOLIDE ÉCOLO DANS LE CIEL DU FUTUR

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Age :

PARENT / ASSOCIATION / ÉCOLE

Nom :

Prénom :

Dénomination :

Téléphone :

Mail :

Adresse postal :

Nom et Signature du participant (ou de son tuteur légal pour les mineurs) :

En signant ce document, j'atteste avoir pris connaissance du règlement. Règlement disponible sur notre site www.ajr-asso.fr ou à l'accueil dans les locaux de Noyelles sur Escaut.

À

Le



ADRESSE POUR DÉPOSER TON DESSIN



AJR CENTRE SOCIAL

8, rue pasteur 59159 Noyelles sur Escaut
T. 03 27 70 18 12 | www.asso-ajr.fr